

VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 7 octobre 2024

Faits saillants

- **Lancement par les écoles polytechniques fédérales d'un nouvel institut dédié à l'IA**
- **La Suisse ne suivra pas l'UE s'agissant de l'introduction de droits de douane additionnels sur l'importation de véhicules électriques chinois**
- **Le Conseil fédéral s'oppose à une nouvelle taxe sur les transactions financières**

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 10/10	Var. vs 03/10
EUR/CHF	0,9409	+ 0,2 %
USD/CHF	0,8606	+ 1,1 %
SMI	12 078	+ 0,5 %
Taux 10a	0,531 %	+ 13 pb

Macroéconomie

Taxes sur les véhicules électriques chinois : Par la voie de responsables du gouvernement et de représentants du Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO), la Suisse a indiqué ne pas vouloir suivre l'Union européenne s'agissant de l'introduction de droits de douane supplémentaires sur l'importation de véhicules électriques chinois. Cette position n'est guère surprenante : elle reflète l'économie très ouverte du pays qui a bâti sa prospérité sur les marchés extérieurs via des accords de libre-échange (en dépit de la présence de plusieurs mesures protectionnistes ciblées) et rappelle l'existence de l'accord de libre-échange conclu avec Pékin en 2014. Pour rappel, la Suisse, qui n'a par ailleurs pas d'industrie automobile en propre (100% des voitures et camions sont importés), a supprimé depuis le 1^{er} janvier 2024 les droits de douane sur les produits industriels, dont les véhicules à moteur. L'accord de libre-échange avec la Chine prévoyait en outre déjà une exonération totale des droits de douane pour les produits industriels originaires de Chine.

Consommation : En septembre, l'indice du climat de consommation a atteint -34 points, marquant une progression de 7 points depuis janvier et 17 points par rapport à septembre 2023.

Secteur financier

Taxe sur les transactions financières : Dans le cadre des réflexions en cours sur le financement à moyen-long terme de l'AVS (assurance-vieillesse et survivants, le pilier universel de la prévoyance vieillesse), le Conseil fédéral a publié le 9 octobre un [rapport](#) analysant la pertinence des recettes potentielles d'une taxe sur les transactions financières. Le rapport indique que la Suisse perçoit déjà deux taxes sur ces transactions : (i) le droit de timbre d'émission, dont le produit s'élève en moyenne à 250 M CHF par an, et (ii) le droit de timbre de négociation, qui génère en moyenne des recettes de 1,3 Md CHF par an. En pourcentage du PIB, les recettes que la Suisse tire de ces deux taxes sont supérieures à celles de l'Espagne, de la France et de l'Italie, qui imposent les transactions sur titres depuis 2012. Toutefois, le rapport souligne qu'une nouvelle taxe sur les transactions financières apparaîtrait moins opportune que les autres impôts frappant le revenu de la fortune car elle ne tient pas compte de la capacité économique du contribuable et serait donc peu équitable. En outre, la perception d'une taxe sur les transactions financières pourrait aussi inciter les prestataires de

services financiers à se détourner à terme de la place financière suisse. Si le rapport émet certaines propositions pour générer des recettes au moyen de ces taxes en veillant à ne pas trop nuire à la compétitivité de la place, aucune au final ne semble satisfaisante : à titre illustratif, alors que la perception d'une taxe sur les nouveaux prêts hypothécaires serait vraisemblablement la plus à même de générer un volume important et stable de recettes supplémentaires, elle renchérirait toutefois les hypothèques et pèserait à ce titre sur l'investissement des ménages. Pour ces raisons, le Conseil fédéral ne recommande donc pas l'utilisation de ces taxes pour financer durablement l'AVS.

Fonds de compensation AVS/AI/APG : Le fonds de compensation de l'AVS, de l'AI (assurance-invalidité) et des allocations pour perte de gain (APG), géré par Compenswiss, un établissement autonome de droit public de la Confédération, a récemment été transféré d'UBS à la banque américaine State Street. UBS a perdu ce mandat après 26 ans d'exercice, suite à un appel d'offres lancé en 2021 par Compenswiss, qui gère environ 40 Mds CHF d'actifs au titre de ce fonds de compensation. Si State Street a remporté l'appel d'offres sur la base de ses compétences techniques et surtout d'un prix plus compétitif, certains analystes s'interrogent sur la pertinence du choix d'une institution étrangère pour gérer des fonds suisses, craignant des risques potentiels liés à la soumission de State Street aux lois américaines, ce qui pourrait en théorie exposer la Suisse à des sanctions extraterritoriales imposées par les États-Unis. En tant que banque de dépôt, State Street surveille et comptabilise les placements, mais ne dispose pas d'un accès direct aux actifs physiques. Compenswiss s'est voulu rassurant en indiquant que ce changement n'impliquait pas que les fonds puissent être physiquement transférés à l'étranger puisque la fonction de banque dépositaire demeure purement administrative, gérant la comptabilisation des titres et des dividendes, sans prendre possession des actifs eux-mêmes.

Secteurs non financiers

Intelligence artificielle : Les écoles polytechniques fédérales de Zurich (l'EPFZ) et Lausanne (EPFL) ont annoncé la création du Swiss National AI Institute (SNAI). L'objectif de cette initiative conjointe est de développer des modèles de langage avancés et de rivaliser à terme avec les « big players » comme OpenAI, Microsoft ou Google. Ce projet s'appuie sur l'expertise de plus de 70 professeurs travaillant en intelligence artificielle (IA) dans les deux écoles et sur des infrastructures comme le superordinateur Alps, l'un des plus puissants au monde (cf. [Veille économique et financière du 13 au 20 septembre](#)). Il découle d'autres collaborations, dont la Swiss AI Initiative, lancée en décembre 2023 et axée sur la recherche. Le SNAI doit quant à lui aussi couvrir l'éducation et l'innovation, à travers des partenariats futurs avec l'industrie et ambitionne de pouvoir aider les entreprises locales dans leur transformation numérique. Les PME suisses prévoieraient d'investir massivement dans l'IA au cours des deux prochaines années, avec des budgets individuels variant entre 10 000 et 15 000 CHF, selon un sondage qui estime par ailleurs que 42 % des PME ont déjà recours à l'IA et 95 % de celles-ci envisagent d'accroître son utilisation. Les principaux usages concernent l'optimisation des processus internes, le suivi des tendances du marché et la fidélisation de la clientèle, avec des bénéfices tels que la réduction des coûts et l'amélioration de la satisfaction client.

Energie : Selon un rapport mandaté par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), l'industrie suisse pourrait dégager d'importantes économies d'énergie via des efforts ciblés de réduction de la consommation. Alors qu'environ 20 % de la consommation énergétique est issue de l'industrie, dont 55 % de cette énergie utilisée pour la chaleur industrielle, principalement générée par des énergies fossiles, l'OFEN a mis en place un programme de soutien des entreprises en proposant des analyses « Pinch » d'identification des moyens de réduction de la consommation d'énergie et favorisant en parallèle le recours aux énergies renouvelables. Le rapport a estimé que les 220 entreprises ayant effectué des analyses « Pinch » ont économisé en moyenne 20 % de leur énergie utilisée pour la chaleur industrielle, soit 430 gigawattheures annuels. Le potentiel d'économies reste ainsi élevé, avec environ 800 autres entreprises qui pourraient bénéficier de cette méthode.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuels : Pixabay